

Correspondance AWS-Achat

MAIRIE DE COLOMBES

M. Le Maire

Place de la République

92700 Colombes

Tél : 01 47 60 80 00 Mèl : marches-publics@mairie-colombes.fr

Référence : 20FS-CP-0966-D

Objet : Prestations d'entretien et de maintenance des extincteurs de la ville de Colombes

Expiration : 26/01/2021 à 12h00

Etat de la correspondance au 23/01/21 à 04h21

20/01/21 à 17h16 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

- L'Appel d'Offre concerne uniquement la maintenance des extincteurs ou bien les blocs de secours, RIA et Alarme? **Il concerne uniquement la maintenance des extincteurs, il y a juste une ligne sur le BPU concernant les blocs de secours et les RIA.**

- Avez-vous les rapports de vérification des années précédentes? **oui**

- De quel type d'alarme il s'agit? **il n'y pas d'alarme dans ce marché**

Cordialement

Liste des questions

Question n°9

Bonjour,

- L'Appel d'Offre concerne uniquement la maintenance des extincteurs ou bien les blocs de secours, RIA et Alarme?

- Avez-vous les rapports de vérification des années précédentes?

- De quel type d'alarme il s'agit?

06/01/21 à 17h07 : **Message aux entreprises :**

Réponse

- Concernant la maintenance des extincteurs dans les véhicules, possibilité de regrouper tous les véhicules dans un même endroit pour pouvoir effectuer la maintenance en 1 seule fois ? **cette configuration est possible**

- Nous sommes surpris par le quantitatif de 6 que vous indiquez pour les blocs autonomes de secours, au vu du nombre d'extincteurs présent sur ce marché. Il n'y aurait-il pas une erreur ? **il n'y a pas d'erreur**

Liste des questions

Question n°8

Bonjour,

Sauf erreur de notre part vous n'avez pas répondu aux 2 questions suivantes :

- Concernant la maintenance des extincteurs dans les véhicules, possibilité de regrouper tous les

véhicules dans un même endroit pour pouvoir effectuer la maintenance en 1 seule fois ?
- Nous sommes surpris par le quantitatif de 6 que vous indiquez pour les blocs autonomes de secours, au vu du nombre d'extincteurs présent sur ce marché. Il n'y aurait-il pas une erreur ?

06/01/21 à 11h10 : **Message aux entreprises :**

Réponse

il s'agit bien de manomètre

Liste des questions

Question n°5

Bonjour,
Toujours dans le BPU dans la partie "AUTRES" vous parlez de "mano gramme" vous voulez dire manomètre ?

06/01/21 à 11h09 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Signalisation des extincteurs (pictogrammes de ceux ci)

Liste des questions

Question n°4

Bonjour,
Dans la partie "AUTRES" du BPU vous parlez de signalisation, pouvez-vous préciser ?

06/01/21 à 11h08 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

- Concernant les opérations de vérification \$5.1 du CCP, qu'entendez-vous par « la facture ne pourra être payée ». Dans l'hypothèse où cette situation se produit, vous ne réglez pas la facture en totalité ? Vous ne réglez pas juste la facture du site concernée ? Ou vous ne réglez pas toutes les prestations ? De plus, si les techniciens font le nécessaire suite à cette opération de vérification vous payez la facture ? **Seule facture du site ou appareil concerné ne sera pas réglée et la facture sera validée si les techniciens font le nécessaire.**

Cordialement

Liste des questions

Question n°3

- Concernant les opérations de vérification \$5.1 du CCP, qu'entendez-vous par « la facture ne pourra être payée ». Dans l'hypothèse où cette situation se produit, vous ne réglez pas la facture en totalité ? Vous ne réglez pas juste la facture du site concernée ? Ou vous ne réglez pas toutes les prestations ? De plus, si les techniciens font le nécessaire suite à cette opération de vérification vous payez la facture ?

06/01/21 à 10h39 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Vous trouverez, indiquées en rouge, les réponses à vos questions.

Cordialement,

le service de la commande publique

- Concernant le BPU, certaines pièces détachées sont incluses dans notre maintenance et nous ne les facturons pas, peut-on mentionner dans le BPU que celles-ci sont incluses/offertes sans que cela soit éliminatoire où sommes-nous dans l'obligation d'indiquer un prix au BPU ? **Il est nécessaire d'indiquer le prix dans le BPU, même si le prix est inclus dans la maintenance**
- Selon le listing de « l'annexe 1 CCP Extincteurs », les extincteurs les plus récents datent de 2010, cela veut-il dire que les dernières vérifications datent aussi de cette époque ? **les vérifications sont à jour et les extincteurs sont valables, la liste sera mise à jour en cours d'exécution du marché**
- Les maintenances des extincteurs listés d'avant 2010 ont-elles bien été effectuées, et plus précisément pour les DC2 et DC5 ? **Elles ont bien été effectuées**
- Pouvez-vous nous dire si les extincteurs de plus de 10 ans ont bien été entretenus, ou requalifiés ? **Ils ont été entretenus par le titulaire sortant**
- Est-il possible d'avoir un listing plus récent afin que nous puissions calculer au plus juste le prix forfaitaire pour la maintenance préventive ? **Le listing sera mis à jour lors de l'exécution du marché**

Liste des questions

Question n°7

Bonjour,

- Concernant le BPU, certaines pièces détachées sont incluses dans notre maintenance et nous ne les facturons pas, peut-on mentionner dans le BPU que celles-ci sont incluses/offertes sans que cela soit éliminatoire où sommes-nous dans l'obligation d'indiquer un prix au BPU ?
- Selon le listing de « l'annexe 1 CCP Extincteurs », les extincteurs les plus récents datent de 2010, cela veut-il dire que les dernières vérifications datent aussi de cette époque ?
- Les maintenances des extincteurs listés d'avant 2010 ont-elles bien été effectuées, et plus précisément pour les DC2 et DC5 ?
- Pouvez-vous nous dire si les extincteurs de plus de 10 ans ont bien été entretenus, ou requalifiés ?
- Est-il possible d'avoir un listing plus récent afin que nous puissions calculer au plus juste le prix forfaitaire pour la maintenance préventive ?

30/12/20 à 14h14 : **Modification du DCE : 20FS-CP-0966-D : Prestations d'entretien et de maintenance des extincteurs de la ville de Colombes**

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,

Suite au report de la date limite de remise des offres au 26 janvier 2021 à 12h00, le règlement de la consultation a été modifié. Seul ce document a fait l'objet d'une modification et est à télécharger à nouveau.

Cordialement

AWS-Achat
AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

30/12/20 à 14h11 : **Avis rectificatif**

20FS-CP-0966-D : Prestations d'entretien et de maintenance des extincteurs de la ville de Colombes

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,

Afin de tenir compte des diverses questions posées et le temps nécessaire à la rédaction des réponses, la date limite de remise des offres est repoussée au 26 janvier 2021 à 12h00.

Le DCE fera l'objet d'une modification : règlement de la consultation tenant compte de cette nouvelle date.

Cordialement

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

AWS-Achat
AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

18/12/20 à 13h45 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Il est possible de réaliser ces prestations simultanément mais les rapports d'intervention devront préciser les interventions réalisées à ce titre et la facture devra en tenir compte également.

Cordialement,

le service de la commande publique

Liste des questions

Question n°2

Bonjour,

- Concernant la maintenance corrective est-il possible de faire les travaux lors de l'entretien annuel et de les facturer en sus car le délai d'une semaine que vous souhaitez pour effectuer les réparations si nécessaire est assez court si l'on doit saisir, transmettre les devis, attendre votre bon de commande et réaliser la prestation ?

16/12/20 à 08h56 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Voici nos réponses à vos interrogations :

- Doit-on inclure dans le prix forfaitaire la requalification des extincteurs CO2 ? **oui,**
- Concernant la maintenance corrective doit-on inclure au forfait annuel le prix de la recharge pour les extincteurs percutés, la recharge pour la quinquennale, et toutes les fournitures, pièces de rechanges n'excédant pas un montant unitaire de 50€ HT comme vous le précisez dans le \$3.4 du CCP ou devons-nous vous facturer en plus lors de la visite du technicien ? **cette prestation est à inclure au forfait**
- Dans le \$3.7 vous souhaitez l'original du rapport de vérification avec le registre de sécurité de l'établissement concerné. À l'ère de la dématérialisation, nos techniciens n'utilisent plus de format papier, nous transmettons informatiquement les rapports en même temps que les factures, cela est-il éliminatoire ? Bien entendu l'original du rapport de vérification vous sera transmis mais pas le jour même. **en effet, à l'ère de la dématérialisation, les documents peuvent être transmis par mail**

Liste des questions

Question n°1

Bonjour,

- Doit-on inclure dans le prix forfaitaire la requalification des extincteurs CO2 ?
- Concernant la maintenance corrective doit-on inclure au forfait annuel le prix de la recharge pour les extincteurs percutés, la recharge pour la quinquennale, et toutes les fournitures, pièces de rechanges n'excédant pas un montant unitaire de 50€ HT comme vous le précisez dans le \$3.4 du CCP ou devons-nous vous facturer en plus lors de la visite du technicien ?
- Dans le \$3.7 vous souhaitez l'original du rapport de vérification avec le registre de sécurité de l'établissement concerné. À l'ère de la dématérialisation, nos techniciens n'utilisent plus de format papier, nous transmettons informatiquement les rapports en même temps que les factures, cela est-il éliminatoire ? Bien entendu l'original du rapport de vérification vous sera transmis mais pas le jour même.